

Avis du CSRPN Auvergne-Rhône-Alpes N°AURA-2021-DEP-045

**AVIS DES EXPERTS DELEGUES
de la Commission Espèces Protégées**

Art L411-1 et L411-2 du livre IV du code de l'environnement

Référence Onagre de la demande : 2021-00106-041-001

Nom du projet : **Restructuration de la base départementale de Salavas**

Demande d'autorisation environnementale : non

Lieu des opérations

Département : 07

Commune : Salavas

Bénéficiaire :

Conseil départemental de l'Ardèche

Motivations ou conditions :

Le dossier a été étudié lors de la réunion en visio-conférence du 21 octobre 2021, qui a permis de répondre à un certain nombre de questions qui avaient été soulevées. Nous formulons donc un avis favorable et insistons toutefois sur un certain nombre de points de vigilance :

- Il est nécessaire que le gîte de substitution, en cours de finition, soit achevé avant le commencement des travaux de démolition.
- Les scientifiques en charge de l'accompagnement du programme devront surveiller la présence de chiroptères, et de petits rhinolophes en particulier, dans ce gîte de substitution pour en mesurer l'efficacité.
- L'accompagnement scientifique devra confirmer avant le début des travaux de démolition l'évacuation complète du vide sanitaire par les petits rhinolophes. Si ce n'était pas le cas, il sera nécessaire de limiter l'entrée dans le vide sanitaire et de placer un dispositif anti-retour pour éviter que des individus restent piégés dans le bâtiment durant les travaux.
- L'accompagnement scientifique devra inspecter scrupuleusement les arbres (cavités, écorces, fissures...) avant l'abatage des arbres ciblés par le projet.
- Il est important de respecter le calendrier des travaux, afin que le nouveau bâtiment qui présentera un dispositif d'accueil soit achevé début avril, période à laquelle commence le déplacement du Petit Rhinolophe vers ses sites de parturition et d'élevage. Cette espèce étant particulièrement fidèle à ses lieux de reproduction, de mise-bas, d'élevage et d'hibernation, il est possible qu'elle

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel
Auvergne-Rhône-Alpes



cherche à retrouver des conditions les plus proches possibles du site qu'elle occupe actuellement.

- Nous suggérons aussi le transfert de guano dans les 2 nouveaux sites ; Il semble que sur d'autres dossiers une telle action ait pu faciliter l'installation de colonies de chiroptères dans des gîtes de substitution.

**Par délégation du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel
Auvergne Rhône-Alpes
Nom et prénom du délégataire : Hervé Coquillart, Vice-Président**

Avis : Favorable

Fait le : 21 10 2021

Signature :